

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'aménagement du parc de Gerland à Lyon 7°, vous avez approuvé, lors de la séance du conseil de Communauté en date du 16 juin 1998, le programme d'aménagement de la première tranche opérationnelle.

Il a été conservé, sur le site, la dalle de l'ancienne usine Michelin qui servira d'aire d'évolution extérieure aux skateurs et rollers. Aujourd'hui, cette dalle nécessite des travaux de confortement des voiles périphériques. Ils pourraient prendre la forme d'une ossature métallique intérieure qui en améliorerait la solidité. La dépense correspondante peut être prise en charge dans le cadre de la première tranche opérationnelle.

Compte tenu de l'avis favorable émis par monsieur le vice-président chargé des marchés publics, en date du 22 novembre 1999, les travaux seraient dévolus par voie d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions des articles 295, 298 et 378 à 390 du code des marchés publics, en un lot n° 18 : confortement d'ouvrage ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 et celle en date du 16 juin 1998 ;

Vu les articles 295, 298 et 378 à 390 du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - le projet qui lui est présenté,
- b) - la dévolution du marché de travaux par voie d'appel d'offres ouvert européen.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi que tous documents relatifs à cette affaire, dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération.

**3° - Décide** que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**4° - La dépense** résultant de l'opération sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 133 - fonction 824 - opération 0265.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,